



CONFÉRENCE
DES AUTORITÉS
DE GESTION



ESPÈCES EN PÉRIL

RAPPORT ANNUEL
2016-2017



RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 16(1) de la *Loi sur les espèces en péril* des Territoires du Nord-Ouest (TNO), la Conférence des autorités de gestion (la Conférence) doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2017.



Couleuvre rayée – référence photographique : R. Gou, MERN

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL DES TNO

La *Loi sur les espèces en péril* des TNO prévoit un processus pour l'identification, la protection et le rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.

PROGRÈS, DU 1^{er} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

La Conférence des autorités de gestion a tenu six réunions au cours de l'exercice 2016-2017. La Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaitcho, le Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq, la Première Nation Dehcho, la Première Nation Kátł'odeeche, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine et la Première Nation de Salt River ont été invités à titre d'observateurs ou de participants aux réunions de la Conférence.

La Conférence a accompli les tâches suivantes :

Accords de consensus

Elle a achevé et présenté au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles les accords de consensus suivants :

- **Caribou boréal** (*Rangifer tarandus caribou*) – accord de consensus sur l'acceptation d'une stratégie de rétablissement de l'espèce aux TNO.
- **Grenouille léopard** (*Lithobates pipiens*) et **crapaud boréal** (*Anaxyrus boreas*) – accord de consensus sur l'acceptation et l'adoption du Plan de gestion des amphibiens aux TNO.
- **Ours polaire** (*Ursus maritimus*) – accord de consensus sur l'adoption du Plan de gestion conjoint de l'ours polaire dans la région désignée des Inuvialuits et du Cadre d'action sur la gestion des ours polaires dans la région désignée des Inuvialuits.
- **Braya poilu** (*Braya pilosa*) – accord de consensus sur le respect de la mise en œuvre de la stratégie de rétablissement pour l'espèce aux TNO.

Stratégies de rétablissement et planification de la gestion

La Conférence a achevé les plans de gestion et les stratégies de rétablissement figurant dans les accords de consensus (ci-dessus), et a poursuivi les travaux d'élaboration d'une stratégie de rétablissement pour le caribou de Peary et d'un plan de gestion pour le caribou de Dolphin-et-Union.

Programme d'intendance pour les espèces en péril

La Conférence a octroyé un total de 20 000 \$ à des programmes d'intendance des espèces en péril pour financer quatre projets :

- Première Nation Deninu Kue – examen de l'habitat du caribou des bois et de son usage traditionnel
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in – connaissances Gwich'in sur les insectes en péril
- École Moose Kerr – randonnée jusqu'à la rivière Husky
- Office des ressources renouvelables du Sahtú – atelier de planification de l'intendance pour le caribou dans la région du Dechenla Lodge

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence sur le site Web sur les espèces en péril des TNO à l'adresse www.nwtspeciesatrisk.ca

LA CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la Loi, est formée de conseils de cogestion de la faune et de gouvernements des TNO qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril dans le territoire (autorités de gestion). Elle établit un consensus entre les autorités de gestion relativement à la conservation des espèces en péril, et elle procure une orientation, une coordination et un leadership pour l'évaluation, l'inscription, la conservation et le rétablissement d'espèces en péril, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO)
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in
- Office des ressources renouvelables du Sahtú
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhii
- Gouvernement Tłı̨chǫ,
- Gouvernement du Canada
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence.

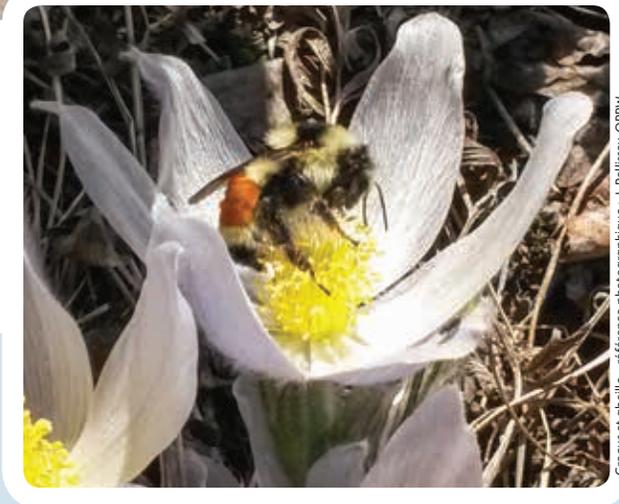
La Conférence forge des accords de consensus sur l'inscription d'espèces en péril, les mesures de conservation, les plans de gestion et les programmes de rétablissement.

LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AUX TNO

ESPÈCES	PLAN DE GESTION OU STRATÉGIE DE RÉTABLISSMENT	ACCORD DE MISE EN ŒUVRE
ESPÈCE MENACÉE		
Caribou boréal	Achevé	En cours
Braya poilu	Achevé	Achevé
Grenouille léopard	Achevé	En cours
Caribou de Peary	En cours	s. o.
Crapaud boréal	Achevé	En cours
ESPÈCE PRÉOCCUPANTE		
Caribou de Dolphin-et-Union	En cours	s. o.
Ours polaire	Achevé	En cours



CMA - mai 2017; Fort Smith NT
Référence photographique : M. McBrien, Agence Parcs Canada



Crocus et abeille - référence photographique : J. Pellissey, Orléans



COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le www.nwt-species-at-risk.ca ou communiquer avec le :

Secrétariat des espèces en péril
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
Centre Scotia, 6^e étage
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Sans frais : 1-855-783-4301
Télécopieur : 867-873-0293
Courriel : sara@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Jody Pellissey, présidente
Conférence des autorités de gestion



Photo en couverture :
Crocus et abeille – référence photographique : R. Gau, MERN